

CONSEIL DES COLLÉGIENS

DOSSIER DE CANDIDATURE



Votez en ligne toutes et tous
du 12 au 30 novembre 2019

et si
c'était
VOUS ?!



Saison 8, engagez-vous !
Présentez votre candidature
du 23 septembre au 8 novembre 2019
(élèves de 5^e et 4^e)

Le Département de la Seine-Maritime offre à chacune et chacun d'entre vous la possibilité de devenir, pour deux années, Conseiller départemental du Conseil des collégiens. C'est l'opportunité, d'être, au terme d'une élection, la ou le porte-parole de votre collège, et de l'ensemble des élèves qui seront représentés à travers vous.

C'est aussi un engagement qui implique un grand sens des responsabilités, puisque celles et ceux qui seront élus, devront élaborer et mener leurs projets collectivement pour l'intérêt général. Je vous invite à saisir cette chance d'être dès aujourd'hui les acteurs de votre avenir, en vous portant candidat à ce nouveau mandat 2019/2021.

Le Président du Département
de la Seine-Maritime

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES COLLÉGIEN-NE-S, C'EST QUOI ?

Le Conseil départemental des collégiens de la Seine-Maritime est une assemblée départementale d'élus collégiens. Ces conseiller-e-s collégien-ne-s, sont élus pour un mandat de 2 ans, à raison d'un-e conseiller-e titulaire et d'un-e conseiller-e suppléant-e par collège. Il est composé de 5 commissions : Culture et Patrimoine, Sport et Loisirs, Environnement et Développement Durable, Solidarité et Santé, Citoyenneté et Vivre Ensemble.

QUELS SONT SES OBJECTIFS ?

- ▶ Sensibiliser à la démocratie en découvrant de l'intérieur les activités des collectivités territoriales et des institutions françaises et européennes.
- ▶ Permettre d'être acteur de la vie locale, avant même d'être majeur, en proposant, réalisant ou participant à des actions concrètes.
- ▶ Permettre de s'exprimer, de débattre, de partager des expériences, encadrés par une équipe de professionnels.
- ▶ Apprendre à vivre et à construire ensemble.
- ▶ Développer des espaces de citoyenneté.

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les collégien-ne-s du Département de la Seine-Maritime, en tant qu'électeurs et électrices et en qualité de candidats si vous vous engagez.

COMMENT FAIT-ON POUR ÊTRE CANDIDAT-E ?

Pour présenter sa candidature, il faut :

- ▶ Être élève de 5^e ou de 4^e dans un collège de Seine-Maritime.
- ▶ Se présenter en duo : un-e titulaire et un-e suppléant-e.
- ▶ Remplir une déclaration de candidature.

Déclaration de candidature du/de la TITULAIRE

Je soussigné-e Monsieur Madame

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone (domicile) : Portable :

E-mail :

Date et lieu de naissance :

Élève en classe de, déclare être candidat-e à l'élection

de conseillère-e des collégiens de la Seine-Maritime.

Fait à le

Signature :

Si nous sommes élu-e-s, nous souhaitons participer à la commission* :

Culture et Patrimoine Sport et Loisirs Environnement et Développement

Durable Solidarité et Santé Citoyenneté et Vivre Ensemble

* choisissez 2 commissions dans l'ordre de vos préférences en indiquant 1 et 2 dans les cases concernées. Le titulaire et le suppléant doivent retenir les mêmes choix.

Accord parental

Nom et prénom du/de la représentant-e légal-e :

Nom du collégien-ne si différent :

Portable des parents :

E-mail des parents :

Adresse si différente :

Fait à le

Signature du/de la représentant-e :

L'accord parental vaut autorisation pour que le/la collégien-ne candidat-e ou élu puisse faire l'objet de reportages écrits, photographiques et audiovisuels dans le cadre de ses fonctions au sein du Conseil des collégiens.

Déclaration de candidature du/de la **SUPLÉANT-E**

Je soussigné-e Monsieur Madame

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone (domicile) : Portable :

E-mail :

Date et lieu de naissance :

Élève en classe de, déclare être candidat-e à l'élection
de conseillère-e des collégiens de la Seine-Maritime.

Fait à le

Signature :

CAHIER À DÉTACHER

Accord parental

Nom et prénom du/de la représentant-e légal-e :

Nom du/de la collégien-ne si différent :

Portable des parents :

E-mail des parents :

Adresse si différente :

Fait à le

Signature du/de la représentant-e :

L'accord parental vaut autorisation pour que le/la collégien-ne candidat-e ou élu puisse faire l'objet de reportages écrits, photographiques et audiovisuels dans le cadre de ses fonctions au sein du Conseil des collégiens.

Les destinataires des informations collectées sont les services du Département de la Seine-Maritime habilités à instruire les dossiers et le cas échéant les administrations et organismes conventionnés par le Département au vu de leur mission spécifique. Si vous ne souhaitez pas que vos prénom, nom, adresse postale soient utilisées par le Département de la Seine-Maritime à des fins d'envoi d'informations relatives aux événements que la collectivité organise, veuillez cocher la case ci-contre . Les personnes bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. Elles peuvent exercer ce droit en envoyant un courrier électronique au Correspondant Informatique et Libertés du Département de la Seine-Maritime : ci@seinemaritime.fr

Correspondant-e élu-e collégien-ne [CEC]

M. M^{me} le/la principal-e
du collège à

donne délégation à

M., M^{me}
fonction dans le collège

N° de téléphone ligne directe

E-mail :

Et en qualité de CEC,

Apporte au(x) collégien-ne-s élu-es de mon établissement au Conseil départemental
des collégiens l'aide nécessaire à l'exercice de leurs fonctions.

Lien entre les élu-e-s collégien-ne-s et la Direction de la Jeunesse et des Sports
du Département, gestionnaire du Conseil des collégiens, le/la CEC sera averti-e
des déplacements et invitations des élèves relevant de son établissement,
dans le cadre de leur mandat.

Fait à Le

Signature du/de la CEC :

COMMENT SE PASSENT LES ÉLECTIONS ?

- ▶ La campagne électorale: les candidat-e-s doivent motiver et convaincre leurs électeurs et électrices en s'appuyant sur leur profession de foi (résumé de leur programme).
- ▶ Le vote: chaque collégien vote en ligne pour le binôme de son choix avec un code personnel, utilisable une seule fois, via le site internet www.collegiens76.fr, pendant la période de vote.
- ▶ Les résultats: le Conseil départemental comptabilise le nombre de voix obtenu par les candidat-e-s pour chaque collège. La liste des élu-e-s est mise en ligne sur le site www.collegiens76.fr. Les candidat-e-s élu-e-s sont prévenu-e-s par courrier et convié-e-s à la séance plénière d'installation sous la présidence du Président du Conseil départemental.

QUEL EST LE QUOTIDIEN DES ÉLU.E.S ?

Les élu-e-s du Conseil départemental des collégiens se réunissent en séances plénières et en commissions à l'Hôtel du Département à Rouen, un mercredi après-midi toutes les 5 semaines. Ils/elles élaborent collectivement des projets avec l'aide des professionnel-le-s des services du Conseil départemental. Le transport et le déjeuner sont pris en charge.

ON Y FAIT QUOI ?

Ces rencontres ont pour but de partager des expériences, en réalisant des projets, en participant à des actions, tout en découvrant la vie du département.

Quelques exemples :

COMMISSION SOLIDARITÉ & SANTÉ

- ▶ Aide à la création d'un jardin potager pour un collège africain
- ▶ Organisation d'une campagne en faveur du « Don de sang »
- ▶ Collecte de livres pour enfants dans le cadre de l'action « Accès à la lecture pour tous »

COMMISSION ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE

- ▶ Mise en place d'un rucher dans les jardins de l'Hôtel du Département
- ▶ Découverte et étude des espaces naturels sensibles (ENS)
- ▶ Opération de nettoyage des berges de la Seine

COMMISSION SPORTS & LOISIRS

- ▶ Mise en place d'équipes handivalides lors du raid des collèves
- ▶ Nettoyage des berges de l'Austreberthe en kayak
- ▶ Réalisation d'un reportage sur le sport et la citoyenneté

COMMISSION CULTURE & PATRIMOINE

- ▶ Conception d'un journal sur les commémorations 1914/1944
- ▶ Réalisation d'un reportage photos sur les 500 ans du Havre
- ▶ Réalisation d'un reportage sur les quais de Rouen et l'Armada

COMMISSION CITOYENNETÉ & VIVRE ENSEMBLE

- ▶ Réalisation d'interviews de députés au parlement de Bruxelles, en Belgique
- ▶ Échanges culturels avec des jeunes du Burkina Faso, en Afrique
- ▶ Création d'une junior association



Retrouvez toutes les informations sur le Conseil départemental des collégiens ainsi que les photos des actions sur

www.collegiens76.fr

Conseil départemental de la Seine-Maritime
Direction de la Jeunesse et des sports
Quai Jean Moulin - 76100 Rouen
Téléphone : 02 35 52 64 20 ou 02 35 52 64 41
ou par mail à : pascale.valle@seinemaritime.fr